

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_166****AVENANT N°1 CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION**
ENTRE L'ESPERANCE FOOTBALL ET L'ESPACE 16-25

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 7 décembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Paul MARSAL à Véronique CHANTEGRELET, Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Pascal PONTY, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Aymeric TONNEAU

Secrétaire :

Laurence BOUDER

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux orientations de la ville dans le cadre de la Politique Publique Enfance Jeunesse, la ville de Chatou et l'association « Espérance Football Team » ont établi un partenariat portant sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de l'Espace 16-25 ans pour des réunions de travail et des soirées événements ; en contrepartie l'association doit aider à la co-animation d'événements et d'ateliers sportifs.

La Ville de Chatou a renouvelé le 1^{er} février 2023 sa convention de mise à disposition de l'Espace 16-25 jusqu'au 31 décembre 2026.

Une première convention de partenariat entre la ville et l'association Espérance Football Team avait été approuvée par délibération n°2023_017 en date du 2 février 2023. Toutefois, celle ci autorisait l'association à organiser son comité de direction tous les lundis soirs de 18h à 21h45 dans la salle polyvalente de l'Espace 16-25. Or, l'ensemble des membres étant étudiants et leurs emplois du temps évoluant, ils souhaitent modifier le jour de réunion.

Dans ce contexte, un avenant est nécessaire à la délibération n°2023_017, afin de modifier l'article 1 de la convention, pour indiquer qu'ils pourront organiser leur réunion de comité de direction une fois par semaine de 18h à 21h45, le jour sera à définir en septembre par mail, une fois qu'ils auront leurs emplois du temps établis.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Solidarité Intergénérationnelle le 13 novembre 2023,

Vu la délibération n°2023_017 portant sur l'adoption de la convention de partenariat entre la Ville et l'association espérance football Team,

Considérant les objectifs de la Politique publique Enfance Jeunesse fixés par la Ville et notamment le développement des animations auprès des jeunes catoviens,

Considérant les objectifs de l'Association Espérance Football Team et son programme d'actions,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à convention de partenariat entre la ville et l'association Espérance Football Team,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 19/12/2023